

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de Juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de TERVAL, dûment convoqué par le Maire de TERVAL s'est assemblé en conseil municipal à la salle communale de Breuil-Barret - Commune de Terval, sous la présidence de Monsieur Damien CRABEIL, Maire.

Date de convocation : 23 Juin 2026

Présents : CRABEIL Damien - TURPAULT Jean-Marie - BETARD Nathalie - TURPEAU Stéphane - LOISEAU Sabrina - VERDON Olivier - LOCHEREAU Fabrice - GERBAUD Claude - LERAY Elisabeth - LIAIGRE Gérard - BARREAU Eliane - RASSINOUX Fatima - GUILLOTON Corine - METAY Fabien - AUBINEAU Marielle - GROLLEAU Agnès - BESSON Simon - SOULLARD Adèle - BAUDOUIN Jade
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

BECHETOILLE-SAUZEREAU Maguy représentée par GERBAUD Claude
CHAMBRIER-GASPARD Gaëdic représenté par SOULLARD Adèle
BOISSON Arthur représenté par BAUDOUIN Jade

Secrétaire : Fatima RASSINOUX

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

Ordre du jour :

1. Décisions prises dans le mois
 - **Finances**
2. Commission Communale des Impôts Directs – annule et remplace la délibération n°2026_05_D50
3. GRDF : redevance d'occupation du domaine public 2024 et 2025
4. Renouvellement contrat de location photocopieurs de TERVAL
5. Tarif photocopies aux associations
6. Accord subvention à l'association ASC de la Châtaigneraie
 - **Communauté de Communes**
7. Désignation d'un représentant au conseil local de Vendée Eau « Lay Bocage »
 - **Enfance-jeunesse**
8. Présentation du projet de l'OGEC-APEL pour la renaturation de la cour de l'école Saint-André
9. Présentation du travail de groupe sur « la pause méridienne au sein de la journée de l'enfant »
10. Passeport du civisme
 - **Aménagement du territoire**
11. Validation des devis pour la création de l'aire d'accueil vélo pour la V95
 - **Culture – Communication**
12. Projet d'un jardin des naissances

13. Questions diverses

Le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 26 Mai 2026 des membres présents.

1) Décisions prises dans le mois

Devis validés dans le mois :

- BJ BAT – réparation appui de fenêtre suite incident ST 167.78 € TTC
- COUVR'ETANCHE – réalisation d'un chéneau – atelier LT 1 866.00 € TTC
- BELAUD SARL – remplacement radiateurs – périscolaire LT 2 321.80 € TTC
- POLLET – produits entretien – divers bâtiments 1 103.98 € TTC
- BETA ENVIRONNEMENT – VTA plan d'eau Etruyère LT 2 328.00 € TTC
- SOLUTIONS.COM – pont WIFI – salle Ostarderier LT 1 616.40 € TTC
- SOLUTIONS.COM – pont WIFI – planétarium CAL 1 855.20 € TTC
- SOLUTIONS.COM – réparation charnière PC portable – compte LT 241.20 € TTC
- PYT AUDIO – étude acoustique – restaurant scolaire LT 1 200.00 € TTC
- LES FRANCAS DE VENDEE – ateliers formation – nouvel agent 93.40 € TTC

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas de dossiers de droits de préemption urbain déposés.

2) Commission Communale des Impôts Directs – annule et remplace la délibération

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26 Mai 2026 n°2026_05_D50 qui proposait une liste de personnes pour figurer sur la liste préparatoire de la Commission Communale des Impôts Directs, or un membre ne peut pas y figurer étant donné qu'il n'est pas propriétaire et ne peut donc pas siéger à la CCID.

Monsieur le Maire propose d'annuler la précédente liste et de proposer des membres propriétaires remplissant les conditions exigées par le code général des impôts.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint et de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants qui doivent remplir les conditions posées par l'article 1650 du CGI pour la désignation des commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide, de proposer les personnes ci-dessous pour figurer sur la liste préparatoire de la CCID qui sera transmise aux services fiscaux.

Civilité	NOM	Prénom	Adresse		
M.	TURPEAU	Stéphane	2 – Ronde Fougère	85120	TERVAL
M.	BRIFFAUD	Louis-Marie	1 – Le Fief du Bourgneuf	85120	TERVAL
Mme	BAUGET	Christiane	18 – rue de la Petite Chapelle	85120	TERVAL
M.	CHEVALLEREAU	Denis	47 – rue de la Folie	85120	TERVAL
M.	ALBERT	Thierry	21 – rue du Soleil Levant	85120	TERVAL
M.	DEBORDE	Jean-Luc	23 – rue du Paradis	85120	TERVAL
Mme	AUBINEAU	Corinne	6 – ruelle des Tanneurs	85120	TERVAL
M.	TURPAULT	Jean-Marie	16 – rue du Pas du Breuil	85120	TERVAL
M.	GERBAUD	Claude	25 – rue Saint Blaise	85120	TERVAL
M.	LOCHEREAU	Fabrice	18 – rue de la Gare	85120	TERVAL
M.	BETARD	Clément	9 – Impasse de la Brizardière	85120	TERVAL
Mme	BAUDOUIN	Nicole	35 – rue du Docteur Perrotin	85120	TERVAL
M.	GUILLOTON	Philippe	3 – La Guerre	85120	TERVAL
M.	RAUTUREAU	Jean-Pierre	5 – Impasse des Granges	85120	TERVAL
M.	STALIN	Dominique	29 – rue du Pasteur Moreau	85120	TERVAL
Mme	DAHAI	Sylvie	12 – rue du Bois Sud	85120	TERVAL

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
en exercice	23	POUR	23
présents	20	CONTRE	00
procuration	03	ABSTENTION *	01
pris part au vote	23	TOTAL	22

*Stéphane TURPEAU

3) GRDF : redevance d'occupation du domaine public 2024 et 2025

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution :

Article 1 : de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de 1.0285 % par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

PR = [(taux de redevance dont le plafond est de 0,035€) x L) + 100€]

Où, L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètre, 100 € représente un terme fixe.

Article 2 : Que ce montant soit revalorisé chaque année :

sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal, par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

➤ **ADOpte** les propositions qui lui sont faites pour l'année 2024 et 2025 concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, de **426.00 € et 426.00 €**.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
<i>en exercice</i>	23	POUR	23
<i>présents</i>	20	CONTRE	00
<i>procuration</i>	03	ABSTENTION	00
<i>pris part au vote</i>	23	TOTAL	23

4) Renouvellement du contrat de location photocopieurs de TERVAL

Monsieur le Maire propose au Conseil de réviser les contrats des photocopieurs sur les 3 communes historiques afin d'harmoniser avec le même prestataire.

Après une consultation auprès des prestataires actuelles, la commission du 15/06/2026 a orienté son choix sur les nouveaux modèles proposés par la société SFERE :

Mairie	Modèle de photocopieur
LA TARDIERE	C301i (RDC) – C335Qi (seconde vie étage)
BREUIL-BARRET	C300i (ancien de La Tardière)
LA CHAPELLE-AUX-LYS	C335Qi (seconde vie)

Le contrat nous est présenté avec un prix de maintenance moins élevé par trimestre, soit 642.00€ HT sur 21 trimestres au lieu de 1 522.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **DECIDE** de retenir le système de location pour le renouvellement des 4 photocopieurs des Mairies de TERVAL.
- **RETIENT** la proposition de la société SFERE Bureautique établie au Poiré sur Vie, pour la location de 4 photocopieurs noir/blanc et couleur et scan, de marque KONICA-MINOLTA modèles présentés ci-dessus pour une location financière sur 21 trimestres d'un loyer trimestriel de 642.00 € H.T.
- **INSCRIT** cette dépense au Budget Primitif en section de fonctionnement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de location.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
<i>en exercice</i>	23	POUR	23
<i>présents</i>	20	CONTRE	00
<i>procuration</i>	03	ABSTENTION	00
<i>pris part au vote</i>	23	TOTAL	23

5) Tarif photocopies aux associations communales de TERVAL

Monsieur le Maire souhaite mettre en place la facturation des photocopies « couleur » aux associations qui ont un numéro de SIRET et dont le siège social est sur la commune de TERVAL hormis celles dont le siège social est situé à la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en place la facturation à partir de la 501^{ème} photocopie « **couleur** » de l'année, selon les modalités suivantes :

- Tarif d'une photocopie A4 « couleur » (avec papier 80g fourni)
 - A4 recto : 0.0035 TTC
- Tarif d'une photocopie A3 « couleur » (avec papier 80g fourni)
 - A3 recto : 0.035 TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de facturer les photocopies « couleur » à partir de la 501^{ème} copie de l'année par un système de compteur intégré aux photocopieurs, aux associations qui ont un numéro de SIRET et dont le siège social est sur la commune de TERVAL hormis celles dont le siège social est situé à la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie, selon les tarifs indiqués ci-dessus.
- **PRECISE** que la facturation sera établie par mandat administratif une fois par an aux associations de la commune de TERVAL.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
<i>en exercice</i>	23	POUR	21
<i>présents</i>	20	CONTRE	00
<i>procuration</i>	03	ABSTENTION	02
<i>pris part au vote</i>	23	TOTAL	23

*Elisabeth LERAY et Gérard LIAIGRE

6) Accord subvention à l'association ASC de La Châtaigneraie

Monsieur le Maire précise que depuis quelques années il faut accorder la subvention pour les jeunes Tervalois licenciés au club de l'ASC à La Châtaigneraie.

La commission lors de sa réunion du 15/06 a proposé de mettre un montant par licenciés mineurs en fonction de la catégorie du club, soit un prix par niveau départemental (15€), régional (20€) et national (25€).

Comme le club ASC de La Châtaigneraie, évolue à un niveau national il sera attribué un montant de 25€ pour les 46 licenciés mineurs de TERVAL soit un montant de 1 150.00 € et la subvention attribuée pour l'encadrement des jeunes de 850.00 €.

Après discussion, le conseil :

- **DECIDE** d'attribuer au club de foot ASC de la Châtaigneraie pour l'encadrement des jeunes une subvention de 2 000.00 € soit 25€ pour 33 licenciés mineurs pour un montant de 1 150.00 € + l'encadrement des jeunes pour un montant de 850.00 € ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer les pièces à intervenir.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
<i>en exercice</i>	23	POUR	22
<i>présents</i>	20	CONTRE	00
<i>procuration</i>	03	ABSTENTION	01
<i>pris part au vote</i>	23	TOTAL	23

*Stéphane TURPEAU

7) Désignation d'un représentant au conseil local de Vendée Eau « Lay Bocage »

Vu l'article L2121-33 du CGCT prévoyant que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ;

Vu l'article L2121-21 du CGCT prévoyant que le vote a lieu au scrutin secret :

- 1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;
- 2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Considérant que pour siéger au conseil local de Vendée Eau « Lay Bocage », il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour chacune des 14 communes concernées.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de ne pas recourir au scrutin secret ;
- **DE DESIGNER** M. Stéphane TURPEAU représentant titulaire pour siéger au conseil local de Vendée Eau « Lay Bocage »

- **DE DESIGNER** M. Damien CRABEIL représentant suppléant pour siéger au conseil local de Vendée Eau « Lay Bocage »
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre et signer tous actes y afférent.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
<i>en exercice</i>	23	POUR	22
<i>présents</i>	20	CONTRE	00
<i>procuration</i>	03	ABSTENTION	01
<i>pris part au vote</i>	23	TOTAL	23

*Stéphane TURPEAU

8) Présentation du projet de l'OGEC-APEL pour la renaturation de la cour de l'école Saint-André

Sabrina LOISEAU informe que des membres de l'OGEC-APEL sont venus leur présenter un projet de renaturation de l'école Saint-André. Après explications du plan présenté, les élus proposent aux membres de l'OGEC-APEL de mettre des moyens matériels et humains afin de les aider dans leur projet.

9) Présentation du travail de groupe sur « la pause méridienne au sein de la journée de l'enfant »

Sabrina LOISEAU retrace les problématiques rencontrées sur le temps de pause méridienne et rappelle qu'il a été créé un groupe de travail sur « la journée de l'enfant » pour trouver des pistes d'amélioration.

Elle présente la répartition des 4 postes qui seront occupés par la responsable cantine et 3 agents (surveillance de cours, plonge, rangement). Pour information, avec cette nouvelle répartition et 2heures de travail réparti sur 3 postes, il est possible d'avoir 2 agents en surveillance de cours. L'impacte financier est projeté avec les 2 heures supplémentaires sur la masse salariale de la pause méridienne.

10) Passeport du civisme

Sabrina LOISEAU explique le bilan positif de l'année avec les actions appréciées des enfants et de l'institutrice. Certaines actions seront reconduites pour l'année 2026-2027 avec une proposition de créer un conseil municipal des enfants, en lien avec les élections présidentielles, à réfléchir.

11) Validation des devis pour la création de l'aire d'accueil vélo pour la V95

Monsieur le Maire informe que le vélo constitue un des axes majeurs de la politique départementale de développement touristique et il convient à ce titre d'évoquer l'investissement en lien avec les collectivités locales, dans la réalisation d'infrastructures pour le déploiement de la marque « Accueil Vélo » et plus particulièrement avec un nouvel itinéraire cyclable structurant traversant la Vendée d'Est en Ouest entre les Deux-Sèvres et le littoral Vendéen : VC95.

La Commune du Breuil-Barret « rue de la Croix » se situe le long de la VC95 et correspond complètement pour la création d'une aire de services aménagée complète pour développer le tourisme à vélo.

Après avoir eu les accords des subventions de la Région et du Département pour ce projet, les élus décident de l'engager et de valider les devis ci-dessous pour exécution :

ALAIN TP	génie civil et aménagement	20 808.00 € HT
MARMIN ESPACES VERTS	paysage	3 770.00 € HT
CHARRIER-FEVRE	Table pique-nique/ombrière	6 379.31 € HT
KAZUBA	toilettes sèches	19 110.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** les devis des entreprises mentionnées ci-dessus pour la réalisation de l'aire de service de la V95 – rue de la Croix à Breuil-Barret.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les devis correspondants à cette délibération.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
<i>en exercice</i>	23	POUR	23
<i>présents</i>	20	CONTRE	00
<i>procuration</i>	03	ABSTENTION	00
<i>pris part au vote</i>	23	TOTAL	23

12) Projet d'un jardin des naissances

Projet de création d'un jardin des naissances « 1 arbre – 1 naissance », celui-ci serait regroupé par année sur la Commune de TERVAL. Concernant les enfants nés en 2026 L'inauguration sera en 2027.

Au prochain conseil, la commission voirie doit proposer des lieux symboliques.

13) Questions diverses

A Terval, le 30.06.2026

Le Maire,
Damien CRABEIL



Le Secrétaire de Séance,
Fatima RASSINOUX